

JOURNAL DU LOT

paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * * * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 15 Décembre.

Le Journal officiel a publié, hier matin, la liste des nouveaux ministres :

MM. DUFAURE justice, président du conseil;
DE MARCÈRE, intérieur;
WADDINGTON, affaires étrangères;
Léon SAY, finances;
BARDOUX, instruction publique;
Général BOREL, guerre;
Amiral POTHUAU, marine;
DE FREYCINET, travaux publics;
TEISSERENC DE BORT, agriculture et commerce.

MESSAGE

Du Président de la République

Lu par M. Dufaure, au Sénat
et par M. de Marcère à la Chambre des députés.

« Messieurs,

« Les élections du 14 octobre ont affirmé une fois de plus la confiance du pays dans les institutions républicaines.
« Pour obéir aux règles parlementaires, j'ai formé un Cabinet choisi dans les deux Chambres, composé d'hommes résolus à défendre et à maintenir ces institutions, par la pratique des lois constitutionnelles.
« L'intérêt du pays exige que la crise que nous traversons soit apaisée. Il exige avec non moins de force, qu'elle ne se renouvelle pas.
« L'exercice du droit de dissolution n'est effet qu'un mode de consultation suprême auprès d'un juge sans appel et ne saurait être érigé en système de gouvernement.
« J'ai cru devoir user de ce droit et je me conforme à la réponse du pays.
« La Constitution de 1875 a fondé une République parlementaire en établissant mon irresponsabilité, tandis qu'elle a institué la responsabilité solidaire et individuelle des ministres. Ainsi sont déterminés nos droits et nos devoirs respectifs; l'indépendance des ministres est la condition de leur responsabilité.
« Ces principes tirés de la Constitution sont ceux de mon gouvernement. La fin de cette crise sera le point de départ d'une nouvelle ère de prospérité. Tous les pouvoirs publics concourront à en favoriser le développement.
« L'accord établi entre le Sénat et la Chambre des députés, assurée désormais d'arriver régulièrement au terme de son mandat, permettra d'achever les grands travaux législatifs que l'intérêt public réclame.
« L'Exposition universelle va s'ouvrir.
« Le commerce et l'industrie vont prendre

« un nouvel essor et nous offrirons au monde un nouveau témoignage de la vitalité de notre pays qui s'est toujours relevé par le travail, par l'épargne et par son profond attachement aux idées de conservation, d'ordre et de liberté. »

Le Président de la République,

Signé : M^l DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Par le Président de la République :
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, président du Conseil,
Signé : J. DUFAURE.

Le Ministre de l'Intérieur,
DE MARCÈRE,
Pour copie conforme :
Le Préfet du Lot,
C^{te} DE CALLAC.

Notre premier sentiment et notre première parole doivent être l'expression sincère et patriotique de la reconnaissance des honnêtes gens envers le maréchal de Mac-Mahon.

Dieu soit loué! La France en a fini avec la faction de la ruine et du partage, qui seule avait inspiré le 16 mai par toute sorte de mensonges, d'audaces et de manœuvres criminelles.

On n'est digne de gouverner, disait dernièrement un journal, que si l'on a l'esprit de sacrifice. Le maréchal de Mac-Mahon vient de prouver une fois de plus, de la façon la plus éclatante, qu'il était digne de gouverner.

Les bonapartistes profèrent déjà leurs injures accoutumées. A les entendre, le Maréchal se déshonore. Parti de là, l'outrage n'a rien d'offensant! Le Constitutionnel dit avec raison :

« Maréchal, l'honneur est sauf; il vous reste intact. Vous serez insulté par des journaux extrêmes, mais ce qui vous dédommagera, ce qui vous consolera aisément et largement, ce qui vous prouvera que vous avez marché au devoir et à la vérité, c'est le cri de bénédiction qui, de tous les points de la France renaissante et rassurée, s'élèvera vers vous. »

Ce cri de bénédiction, nous le faisons entendre dans le Lot, au nom des amis de l'ordre, de la loi et de la liberté. Oui, Maréchal, vous avez noblement compris votre mission dans nos jours troublés, au milieu de tant de partis différents. Soldat et premier citoyen de la France, vous restez avec la France, et vous savez immoler pour elle vos préférences et vos souvenirs.

Aux esprits droits et timorés qui redoutent les conséquences d'une politique de gauche, nous n'avons qu'un mot à répondre : « La discussion est libre pour tous; combattez au nom de vos idées, et ayez confiance dans le bon sens public livré à lui-même, sans pression et sans intimidation. Laissez aux bonapartistes la progande honteuse et basse, et venez occuper devant l'opinion la place honorable qui vous appartient. »

Visites à l'Élysée

Mercredi matin, à huit heures et demie, MM. Bernard et Varroy, sénateurs de Meurthe-et-Moselle; M. Claude, sénateur des Vosges, et MM. Duvaux et Berlet, députés de l'arrondissement de Nancy, ont été reçus à l'Élysée par M. le président de la République. Ces messieurs étaient porteurs de pétitions des principaux industriels et commerçants des Vosges et de la ville de Nancy. Ils ont été reçus, dit le Temps, avec la plus grande courtoisie.

M. le président de la République a commencé par exprimer le regret de voir rendre d'une manière inexacte les conversations qu'il avait eues avec certains hommes politiques.

M. Bernard a répondu :

Soyez convaincu, monsieur le Maréchal, qu'en rendant compte à nos mandants de cet entretien, nous ne dirons que la vérité. Nous tenons à vous dire que nous avons reçu mission des principaux industriels et commerçants du département des Vosges et de la ville de Nancy, de vous remettre des pétitions appelant votre attention sur les graves dangers que continue à faire courir, à l'industrie et au commerce, la crise qui sévit en ce moment.

Nos populations de l'Est ont, comme nous, l'intime et profonde conviction que le grave conflit qui existe entre vous et la Chambre des députés, vous pouvez le faire cesser d'un mot. Nous sommes tous républicains, monsieur le président, mais des républicains animés du plus grand esprit de modération. Nous ne voulons que l'ordre et la paix. Nous sommes tous des honnêtes gens. Nous tenons à ne vous dire que la vérité, mais toute la vérité sur la situation. Cette vérité, on ne vous la fait pas connaître, et nous sommes profondément convaincus que, si vous reveniez pleinement à la pratique parlementaire, tous les malheurs dont nous sommes menacés seraient conjurés.

On a fait, depuis le 16 mai, bien des choses que vous ne connaissez pas et que vous n'auriez certainement pas approuvées. On vous a fait dire à la France que vous combattiez les radicaux. C'était des républicains qu'on parlait. Pour arriver à cela, monsieur le président, on vous a trompé, et si vous vous mettiez directement en rapport avec ces républicains, qui n'ont en vue que l'intérêt du pays, vous seriez bientôt désabusé. Nous vous conjurons donc, au nom de tous les intérêts menacés, de faire cesser cette crise d'autant plus dangereuse que nous sommes à la veille du 1^{er} janvier et de la grande Exposition de 1878. Vous seul le pouvez.

M. le Maréchal a répondu :

Je ne puis entrer avec vous en discussion sur les questions politiques que vous venez de m'exposer. Ce sera l'affaire d'une discussion dans les Chambres. Quant à moi, ce que je puis vous affirmer, c'est que je ne suis animé d'aucune ambition personnelle. Je ne suis l'homme d'aucun parti. Je ne tiens ni pour le comte de Chambord, ni pour le comte de Paris, ni pour le prince impérial. Je maintiendrai les institutions républicaines que nous avons en ce moment, jusqu'en 1880... »

Ici, M. le Maréchal s'est arrêté visiblement ému, la tête penchée sur la poitrine, et, après un moment de silence, il a ajouté en relevant la tête, avec l'expression d'une profonde tristesse :

Si j'y suis encore... Je vous demande pardon, a-t-il ajouté, si je ne puis recevoir vos pétitions. Mais en présence d'un grand nombre de pétitions qui arrivent ici, et dont quelques-unes avaient une forme violente, j'ai pris le parti de les renvoyer toutes à M. le ministre du commerce, auquel je vous prie de remettre les vôtres.

M. Bernard a repris :

S'il y a à la crise industrielle actuelle des causes générales qui peuvent être de la compétence du ministre du commerce, il y en a une, la plus redoutable en ce moment, qui affecte un caractère essentiellement politique. C'est elle qui a déterminé notre démarche près de vous. Nous la faisons avec un profond respect, mais avec la conviction que nous accomplissons un devoir. Ce qui nous a surtout alarmés, nous et tous les républicains, nous tenons à vous le dire en terminant, monsieur le président, c'est que, parmi toutes ces choses qui ont été faites depuis le 16 mai, les premiers actes de ceux qui vous ont conseillé ont été de chasser de toutes les administrations et de tous les services presque tous les fonctionnaires républicains. »

« Soyez convaincus, a répliqué M. le Maréchal, que je suis animé des meilleures intentions, et que je ne ferai rien que ce que ma conscience et l'intérêt du pays me dicteront. »

* * *

Le même jour, M. Edmond Torquet, député de l'Aisne, et M. Marcellin Pellet, député du Gard, ont été reçus à l'Élysée par M. le président de la République. Ils étaient porteurs de pétitions signées par de nombreux industriels et commerçants de leurs circonscriptions.

M. le Maréchal prit le premier la parole pour s'excuser de n'avoir pu recevoir ces messieurs mardi dans l'après-midi, ainsi qu'il les en avait informés. « Les complications de la politique, » a-t-il dit, m'ont empêché de vous recevoir plus tôt; je l'ai vivement regretté, car je reçois toujours avec plaisir, quoi qu'on en dise, les visites des membres de la Chambre. Vous venez, ajouta-t-il, m'apporter des adresses des commerçants et des industriels de vos circonscriptions. Je sais ce qu'il y a dedans; on se plaint de la crise industrielle et commerciale, et on l'attribue aux complications politiques qui ont surgi. Il n'est pas juste de mettre tout le mal sur le compte de la situation intérieure. Les affaires d'Orient ont ouvert dans toute l'Europe une crise analogue, qui, je le reconnais, est devenue plus aiguë en France, depuis quelques temps. »

« Les industriels de ma circonscription, a répondu M. Torquet, vous supplient, monsieur le président, au nom des intérêts des ouvriers et des patrons, aujourd'hui absolument compromis, de hâter la solution de la crise, en rentrant dans l'application loyale et sincère du régime parlementaire. N'écoutez, Monsieur le maréchal, a ajouté M. Torquet, n'écoutez que la voix du pays et repoussez tous les autres conseils. En déférant aux vœux de la nation, si nettement manifestés lors des dernières élections, en vous appuyant sur elle, vous serez fort et populaire, et vous sauverez votre pays. Si, au contraire, vous n'écoutez que certains de vos conseillers, vous mènerez la France aux abîmes. »

« La crise finira demain, je l'espère, répondit le président, mais je ne vous promets pas que ce soit dans votre sens. »

« Comme les industriels de l'Aisne, lui dit M. Marcellin Pellet, les membres du tribunal de commerce de Saint-Hippolyte et les industriels du Gard, qui m'ont chargé de vous transmettre leurs doléances, attendent avec anxiété que vous acceptiez, monsieur le prési-

dent, la solution républicaine réclamée par les vœux du pays. »

M. le maréchal a répondu : « En agissant comme je le fais, je crois accomplir un devoir, et si je ne consultais que moi-même, je me retirerais ; mais j'ai pris des engagements. Il faut que je les tienne. Je ne suis l'homme d'aucun parti. Je ne tiens ni pour le comte de Chambord ni pour le comte de Paris, ni pour le prince impérial. »

MM. Turquet et Marcellin Pellet ayant prié M. le président de recevoir les adresses qu'ils étaient chargés de lui remettre, il leur répondit : « Je ne puis recevoir vos pétitions, ayant déjà refusé d'en recevoir un certain nombre. »

Après ce refus, fait d'ailleurs dans les termes les plus courtois, le maréchal exprima le regret de voir ses entretiens avec les députés et les personnages politiques travestis dans la presse.

« Tenez, dit-il, quand vous allez sortir d'ici, de toutes les fenêtres des boutiques d'en face on va vous observer, car il y en a de louées par des agents de mes adversaires ; on conclura toute espèce de choses de l'expression de vos visages. »

« Pour éviter, monsieur le maréchal, répliqua M. Turquet, tout compte-rendu qui pourrait mal exprimer votre pensée, soyez assez bon pour dicter à votre secrétaire les différentes réponses que vous venez de nous faire, et nous nous engageons à les publier dans les lettres que nous adresserons à nos électeurs. »

« Avec vous, messieurs, ces précautions sont inutiles ; vous êtes des hommes d'honneur, et je suis sûr que ce que vous écririez à vos mandataires sera le compte-rendu exact de notre conversation. »

Avant de se retirer, M. Marcellin Pellet ayant de nouveau insisté pour que M. le président batât la fin de la crise, le Maréchal lui répondit :

« Je ferai tout ce qui dépendra de moi. »

CORRESPONDANCE

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 13 décembre.

Ce matin, à dix heures, les ministres démissionnaires se sont réunis à l'Élysée, sous la présidence du Maréchal, lequel a fait connaître les raisons qui l'avaient amené à reprendre au point où elle avait été interrompue la combinaison ministérielle préparée par M. Dufaure.

La plupart des ministres ont approuvé cette résolution du chef de l'État.

Le conseil s'est ensuite occupé de l'expédition de certaines affaires et s'est séparé.

Voici le récit exact des phases par lesquelles la crise est passée depuis hier.

La combinaison Bathie n'ayant pu aboutir, M. d'Audiffret-Pasquier fut mandé à l'Élysée. Le président du Sénat engagea le Maréchal à renouer les négociations entamées sans résultat la semaine dernière avec M. Dufaure. Plusieurs membres de

la droite sénatoriale et notamment M. Pouyer-Quertier, donèrent le même conseil à M. de Mac-Mahon. Une première démarche fut faite immédiatement auprès de M. Dufaure qui demanda à être appelé officiellement par une lettre formelle du Maréchal. M. de Mac-Mahon écrivit cette lettre et, ce matin, elle a été remise à M. Dufaure par M. Ferdinand Duval. M. Dufaure répondant alors à l'appel du Maréchal s'est rendu immédiatement à l'Élysée, où il conférait encore avec le président de la République à deux heures de l'après-midi. MM. Léon Say, Teisserenc de Bort et Waddington sont également à Paris ; mais nous ne pouvons affirmer qu'ils soient à l'Élysée.

Les trois présidents des groupes de gauche du Sénat auxquels on a adjoint M. Duclerc, vice-président de la Chambre haute, ont eu avant l'ouverture de la séance une entrevue avec MM. d'Audiffret-Pasquier. Ces messieurs avaient pour mission de demander au président du Sénat s'il comptait prendre des mesures pour faire respecter les droits du Parlement, au cas, où il y aurait clôture de la session ou prorogation des Chambres. Les 4 délégués lui ont soumis en même temps un projet d'interpellation que les gauches du Sénat voulaient faire, afin de provoquer des explications immédiates sur les intentions du gouvernement au sujet du dénouement de la crise.

M. d'Audiffret-Pasquier leur a répondu qu'il n'était pas question actuellement ni de la clôture de la session ni de prorogation des Chambres et leur annonçant que des pourparlers étaient renoués avec M. Dufaure il leur a conseillé d'ajourner tout projet jusqu'à la fin de la nouvelle tentative dont il considère la réussite comme fort probable. Les gauches du Sénat se sont ralliés à cet avis et le projet d'interpellation a été abandonné pour le moment. En revenant de l'Élysée, M. Dufaure disait dans les couloirs du Sénat que le cabinet était en bonne voie de formation. La seule, ou à peu près la seule des questions restant à régler serait la rédaction d'un Message et on assure que les futurs ministres seraient d'accord sur l'esprit de ce message.

Plusieurs journaux rapportent que M. Grévy fut appelé hier à la présidence, en même temps que M. d'Audiffret-Pasquier et qu'il crut devoir décliner cette invitation. Cette nouvelle n'a pas été confirmée. Il paraît, du reste, que s'il y a eu invitation, cette invitation émanait personnellement de M. Bathie et non du Maréchal et elle, aurait été faite parce que M. Grévy était en conférence avec M. d'Audiffret-Pasquier, lorsque M. Bathie est allé trouver ce dernier de la part du Maréchal.

L'intention de M. Dufaure paraissait être de prêter son autorité, son nom et son concours pour la formation d'un cabinet dont il n'aurait pas fait partie, abandonnant la présidence à M. Léon Say ; mais ses amis, notamment M. Grévy, ont combattu cette manière de voir, le nom de M. Dufaure pouvant plus facilement rallier la majorité du Sénat et étant une garantie pour les constitutionnels. M. Dufaure et ses amis ont été unanimes à demander au Maréchal la reconnaissance intégrale du principe de responsabilité ministérielle.

La majorité républicaine est prête à voter immédiatement un ordre du jour de confiance au ministère Dufaure ; mais elle paraît ne vouloir voter le budget que par douzièmes, jusques vers l'Exposition. On voterait alors définitivement celui de 1878. Quant au budget de 1879,

il serait ajourné à la fin de l'année, afin que le ministère républicain puisse conserver le pouvoir jusqu'au renouvellement partiel du Sénat.

ORIENT

Paris, 13 décembre.

Voici des détails sur la chute de Plewna :

Les trois derniers jours qui ont précédé la prise de Plewna, les Russes apprirent que les provisions d'Osman-Pacha étaient épuisées et qu'il préparait une sortie en concentrant toute son armée près du pont du Vid. Ces nouvelles furent confirmées pendant la nuit par le général Skobellev qui découvrit que les Turcs avaient évacué sans bruit la redoute de Krischina et toutes les positions de Montverde. Le général Skobellev occupa immédiatement ces positions.

A quatre heures du matin les Turcs traversèrent le Vid et attaquèrent les Russes avec une telle violence, qu'ils détruisirent presque le régiment des grenadiers de Siberski et s'emparèrent d'une batterie de canons. Les Turcs se trouvèrent alors sous le feu de cent canons formant la seconde ligne russe. En même temps, ils furent attaqués par les grenadiers qui avaient résolu de reprendre les canons. Les Turcs furent repoussés après un combat d'un quart d'heure à la baïonnette, mais ils continuèrent le feu à l'abri des rives du Vid jusqu'à midi et demi. Alors le feu cessa des deux côtés. Osman-Pacha envoya un parlementaire pour traiter la reddition.

Les pertes des Turcs dans la sortie sont énormes ; 500 canons tiraient sur eux en même temps.

L'empereur a fait conduire Osman Pacha au quartier impérial dans sa propre voiture.

Constantinople, 13 décembre.

D'après les avis télégraphiques, Suleiman-Pacha aurait engagé hier une grande bataille contre l'armée du czarowich, entre Malchka et Roustchook.

Les engagements de lundi aux environs de Larnassoullar ont été sans importance.

Le sultan a ouvert le parlement en personne. Les hauts fonctionnaires turcs et les diplomates étrangers assistaient à cette ouverture. Le premier secrétaire du palais a lu le discours du sultan, lequel insiste sur la mise en pratique des réformes concernant l'égalité de tous ses sujets ; il invite le peuple à continuer ses sacrifices pour la défense du pays.

Les journaux turcs, parlant de la reddition de Plewna, se prononcent pour la continuation de la guerre à outrance.

Athènes, 13 décembre.

L'insurrection a commencé en Crète.

INFORMATIONS

LE DINER D'Hernani

M. Victor Hugo, à l'occasion de la reprise d'*Hernani*, a offert, dimanche dernier, au Grand-Hôtel, un dîner aux journalistes et en même temps aux comédiens qui jouent chaque soir *Hernani*. M. Victor Hugo avait à sa droite Mlle Sarah Bernhardt, et à sa gauche M. Perrin, administrateur général de la Comédie-Française. En face de M. Victor Hugo était son petit-fils Georges, à droite duquel était M. Emile Augier, et à gauche M. Ernest Legouvé. Au dessert, M. Victor Hugo a porté la santé de ses convives et a conclu en ces termes :

Je demande à mes convives la permission de boire à leur santé.

Je suis ici le débiteur de tous, et je commence par un remerciement. Je remercie de leur présence, de leur concours, de leur sympathique adhésion, les grands talents, les nobles esprits, les généreux écrivains, les hautes renommées qui m'entourent. Je remercie, dans la personne de son honorable directeur, ce magnifique théâtre national auquel se rattache, par ses deux extrémités, un demi-siècle de ma vie. Je remercie mes chers et vaillants auxiliaires, ces excellents artistes que le public, tous les soirs, couvre de ses applaudissements. (Bravos).

Je ne prononcerai aucun nom, car il faudrait les nommer tous. Pourtant (Victor Hugo se tourne vers Mlle Sarah Bernhardt), permettez-moi, madame, une exception, que votre sexe autorise. Je dis plus, commande. (Mouvement.)

Vous venez de vous montrer non-seulement la rivale, mais l'égale des trois grandes actrices : Mlle Mars, M^{me} Dorval, M^{me} Favart, qui vous ont précédée dans ce rôle de Dona Sol.

Je vais plus loin ; j'ai le droit de le dire, moi qui ai vu, hélas ! la représentation de 1830. (Rires d'approbation.) Vous avez dépassé et éclipsé Mlle Mars. Ceci est de la gloire ; vous vous êtes vous-même couronnée reine, reine deux fois : reine par la beauté, reine par le talent.

Victor Hugo se penche et baise la main de Mlle Sarah Bernhardt, en disant :

« Je vous remercie, madame. » (Vifs applaudissements.)

Messieurs, qu'est-ce que cette réunion ? C'est une simple fête toute cordiale et toute littéraire ; ces fêtes-là sont toujours les bienvenues mêmes et surtout dans les jours orageux et difficiles.

Il ne sera pas dit ici une seule parole qui puisse faire une allusion quelconque à une autre passion que celle de l'idéal et de l'absolu, dont nous sommes tous animés.

Nous sommes dans la région sereine. Nous nous rencontrons sur le calme sommet des purs esprits. Il y a des orages autour de nous, il

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

13 décembre 1877.

81

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

EPILOGUE

— Le navire que je commande attend trois passagers qui l'ont frété au Havre, et qui me paient pour me tenir prêt à partir au premier signal. Si votre jour pouvait être le leur, l'affaire s'arrangerait facilement ; mais dans le cas contraire, et malgré le prix que vous mettez à votre proposition, je serai obligé de vous refuser.

— Et quand partiront vos passagers ?
— Je l'ignore.
— Au moins avez-vous quelque soupçon de l'époque ?
— Aucun.

Pascal se tut et lança à son interlocuteur un regard d'une singulière expression.

— Capitaine Davidson, dit-il tout à coup, il faut que dans trois jours j'aie quitté Brest ; l'homme, qui consentira à me conduire hors de France pourra faire sa fortune en quinze jours... Voulez-vous faire la vôtre ?

— Moi !
— Ce n'est plus vingt mille francs que je vous offre, capitaine, c'est cinquante mille francs, payables chez le premier banquier de New-York.

— Mais...
— Parlez.
— Que faudra-t-il faire ?
— Être prêt dans trois jours.
— Diable ! vous me tentez.

Pascal tira de sa poche quelques billets de banque et les tendit à Davidson.
— Voici les arrhes, capitaine, dit-il à Davidson d'une voix insinuante.

Machinalement le capitaine tendit la main et prit les billets ; mais au moment où il allait les mettre dans sa poche, la voix de la mère Ango se fit entendre, et le nom de Davidson retentit dans la première salle.

C'était une lettre que l'on venait d'apporter, et le capitaine l'ouvrit avec une impatience fébrile.

A peine y eût-il jeté les yeux qu'il poussa un cri.

— Qu'y a-t-il ? demanda Pascal étonné.
— Pardieu ! dit Davidson, c'est comme un coup de sort.

— Quoi donc ?
— Cette lettre...
— Eh bien !
— Elle m'est écrite par l'un des trois passagers que je dois conduire à New-York.

— Et que dit-il ?
— Ecoutez.
— Et le capitaine lut :

« Mon cher Davidson,
« Nous sommes à Brest depuis ce matin, et nous ne comptons pas y séjourner longtemps. Tenez-vous donc prêt à prendre la mer, suivant nos conventions, et que dans trois jours au plus tard nous puissions faire voile pour New-York. »

La lettre était signée : *Lopès*, mais le capitaine négligea de la lire.

— Voilà qui tombe à merveille, fit Pascal.

— Et je puis servir à la fois vos intérêts et ceux de mes passagers, reprit le capitaine.

Pascal fit un signe affirmatif et se leva.

Mais Davidson le retint du geste.
— Quelques mots encore, dit-il vivement.

— Notre marché vous déplaît-il ? fit l'Auvergnat avec un froncement de sourcils.

— Je ne dis pas cela. Vingt mille francs sont toujours bons à gagner, et j'accepte votre proposition... Il ne reste plus qu'à régler quelques détails de l'exécution.

— Que voulez-vous dire ?
Le capitaine haussa les épaules.

— Vous comprenez que mes trois passagers me payent assez cher pour avoir le droit d'être seuls sur mon bâtiment. Il ne faut donc pas qu'ils soupçonnent votre présence pendant les premiers jours.

— Mais que faut-il faire ?
— Une chose fort simple.

— Dites.
— Le nombre des passagers est déterminé, mais celui des matelots ne l'est pas. Vous et votre ami, vous prendrez donc un costume de marin, et pendant la traversée vous aurez l'air d'appartenir au service du bord.

— Soit ! fit Pascal.
— C'est convenu ?
— Parfaitement.

— Et maintenant, je ne vous demande pas quel intérêt vous avez à vous entourer de mystère, ni les dangers qu'il peut y avoir pour moi à vous recevoir à mon bord ; mais je dois vous faire cependant une déclaration, afin que nous sachions l'un et l'autre à quoi nous en tenir.

— Quelle déclaration ? fit Pascal un peu déconcerté.
— C'est que je suis maître absolu à

bord de mon trois mâts, et que si votre présence devait faire courir le moindre danger à moi ou à ceux que je me suis chargé de transporter, je n'hésiterais pas un instant à vous renier, à vous abandonner même s'il en était besoin.

Pascal parut un moment se consulter, il se demandait s'il ne devait pas se confier à son interlocuteur, et s'il ne valait pas mieux lui avouer toute la vérité.

— Il hésita.
Mais Pascal n'était pas l'homme des résolutions nettes et franches ; il eut peur de se compromettre en livrant son secret à cet homme qu'il ne connaissait pas, et il garda le silence.

— Il s'était levé.

— Ainsi, vous m'avez bien compris ? dit enfin le capitaine.

— Très bien, répondit l'Auvergnat.
— Alors, dans deux jours en rade.
— Dans deux jours.

— Pascal fit un signe d'adieu et s'éloigna.

En le voyant partir, Davidson remua la tête et fit une moue équivoque.

(A suivre.)

ny en a pas en nous. (Applaudissements.)
Il est bon que le monde littéraire jette son reflet lumineux et sans nuage sur le monde politique. Il est bon que notre région paisible donne aux régions troublées ce grand exemple, la concorde, et ce beau spectacle, la fraternité. (Triple salve d'applaudissements.)

Je comptais m'arrêter ici, mais vos applaudissements m'encouragent à continuer; je dirai donc quelques mots encore.

Messieurs, à mon âge, il est rare qu'on n'ait pas, qu'on ne finisse pas par avoir une idée fixe. L'idée fixe ressemble à l'étoile fixe; plus la nuit est noire, plus l'étoile brille. (Sensation.)

Il en est de même de l'idée.
Mon idée m'apparaît avec d'autant plus d'éclat que le moment où nous sommes est plus ténébreux. Cette idée fixe, je vais vous la dire: — C'est la paix. (Mouvement.)

Depuis que j'existe, dès les commencements de ma jeunesse jusqu'à cet achèvement qui est ma vieillesse, je n'ai jamais eu qu'un but, la pacification; la pacification des esprits, la pacification des âmes, la pacification des cœurs. Mon rêve aurait été: plus de guerre, plus de haine; les peuples uniquement occupés de travail, d'industrie, de bien-être, de progrès; la prospérité par la tranquillité. (Mouvement. Applaudissements.)

Ce rêve, quelles que soient les épreuves passées ou futures, je le continuerai et je tâcherai de le réaliser sans me lasser jamais, jusqu'à mon dernier souffle.

Corneille, le vieux Corneille, le grand Corneille, se sentant près de mourir, jetait cette superbe aspiration vers la gloire, ce grand et dernier cri dans ce vers:

Au moment d'expirer, je tâche d'éblouir.
Eh bien! messieurs, si l'on avait le droit de parler après Corneille, et s'il m'était donné d'exprimer mon vœu suprême, je dirais, moi:

Au moment d'expirer, je tâche d'apaiser. (Applaudissements prolongés, profonde émotion.)

Telle est, messieurs, la signification, tel est le sens, tel est le but de cette réunion, de cette agape fraternelle, dans laquelle il n'y a aucun sous-entendu, aucun malentendu. Rien que de grand, de bon, de généreux. (Salve d'applaudissements. Oui! oui!)

Nous tous qui sommes ici, poètes, philosophes, écrivains, artistes, nous avons deux patries, l'une la France, l'autre l'art. (Vifs applaudissements.)

Oui, l'art est patrie; c'est une cité que celle qui a pour citoyens éternels ces hommes lumineux: Homère, Eschyle, Sophocle, Aristophane, Théocrite, Plaute, Lucrèce, Virgile, Horace, Juvénal, Dante, Shakespeare, Rabelais, Molière, Corneille, Voltaire.... (Cri unanime:..... Victor Hugo!)

Et c'est une cité moins vaste, mais aussi

grande, celle que nous pouvons appeler notre histoire nationale, et qui compte ces hommes non moins grands: Charlemagne, Roland, Duguesclin, Bayard, Turenne, Condé, Villars, Vauban, Hoche, Marceau, Kléber, Mirabeau. (Applaudissements répétés.)

Eh bien, mes chers confrères, mes chers hôtes, nous appartenons à ces deux cités. Soyons-en fiers, et permettez-moi de vous dire en buvant à votre santé, que je bois à la santé de nos deux patries: A la santé de la grande France! et à la santé du grand art!

CHRONIQUE LOCALE
ET MÉRIDIONALE.

Nous publions à la 3^e page

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY
EN 1789

Cette importante publication, très-complète et authentique, présente un réel intérêt et sera certainement accueillie avec faveur.

Pour répondre au désir d'un certain nombre de personnes de Tarn-et-Garonne et du Lot, nous préparons une édition des ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY, sur beau papier, avec grandes marges.

Il paraîtra tous les quinze jours, à partir du 1^{er} janvier, une livraison de 16 pages grand in-8^o, avec couverture, au prix de 75 centimes. L'ouvrage complet formera de 7 à 8 livraisons.

L'édition ne sera tirée qu'à 100 exemplaires. Nous engageons les personnes qui désirent souscrire, à nous adresser, dès aujourd'hui, leur adhésion.

Nous nous empressons d'adresser nos remerciements aux nombreux souscripteurs qui nous arrivent. Plus de 50 adhésions nous sont parvenues en moins d'une semaine. C'est un succès inespéré et d'autant plus flatteur qu'il nous vaut l'approbation de membres éminents du clergé et des plus anciennes familles de notre Quercy.

Souscriptions

Pour les blessés d'Orient.

Le jour-même de la déclaration de guerre entre l'empire de Russie et l'empire Ottoman, la société française de secours aux blessés militaires, ouvrait une souscription en faveur des blessés, sans distinction de nationalité.

Elle rappelait au public que, en 1870, les deux peuples que la guerre éprouvait aujourd'hui si cruellement, nous aidèrent à soulager nos blessés avec une générosité aussi grande que spontanée, et qu'ainsi, donner à notre tour

c'était acquitter à la fois une dette de charité et une dette de reconnaissance.

La Société française s'est inscrite sur la liste des souscriptions pour une somme de 40,000 f. prélevée sur ses propres ressources. De son côté, le public lui a déjà donné 60,000 fr. ce qui porte actuellement à 100,000 fr. le total de la souscription.

La Société a divisé cette somme en deux parts égales: l'une pour les blessés russes, l'autre pour les blessés turcs.

Ces parts sont converties en matériel d'ambulance, choisi d'après les indications de la société de secours russe, et de la société de secours ottomane. Elles sont envoyées en Orient par l'entremise de ces deux sociétés.

En présence de misères chaque jour croissantes, et à l'entrée d'un hiver qui va les aggraver encore, la Société française sent combien ses efforts sont insuffisants. Elle renouvelle donc son appel auprès du public, pour qu'il lui envoie, soit de l'argent, soit des dons en nature, notamment linge, charpie, lainages, substances pharmaceutiques, vins et conserves alimentaires.

Les souscriptions et les dons en nature sont reçus au siège central de la Société, 19, rue de Matignon, à Paris.

Les souscriptions sont également reçues chez MM. de Rothschild, trésoriers de la Société, 21, rue Laffite.

Les offrandes qui ne seront pas déposées directement, devront être expédiées à l'adresse de M. le duc de Nemours, président de la Société française de secours aux blessés militaires, à Paris, 19, rue de Matignon.

La liste des dons est intégralement publiée avec les noms des donateurs, au Journal officiel.

CALENDRIER DU LOT. — Décembre.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
16 Diman.	s Namphase.	
17 Lundi.	s Eusèbe.	Prayssac, Rocamadour, Catus, Isepts, Vayrac, Vigan, St-Caprais, Cerniac
18 Mardi.	s Désiré.	
19 Mercr.	s Némésien.	Duravel.
20 Jeudi.	s Paulin.	Lentillac, Pomarède, Capdenac, Meyronne, Salviac
21 Vend.	s Thomas.	
22 Samedi.	s Fabien.	St-Céré, l'Hôpital-St-Jean, St-Germain.

Lunaisons du mois de Novembre.
 N. L. le 4, à 10 h. 13 du soir.
 P. Q. le 12, à 9 h. 44 du soir.
 P. L. le 20, à 0 h. 1 du soir.
 D. Q. le, 27 à 6 h. 29 du matin.
 Les jours diminuent de 27 m.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 au 15 décembre.

Naissances.

Cazelle, Louis, rue St-James.
 Bert, Jules, rue du Lycée.
 Lartigaud, Henri à la Gare.

Brigidou, Lucie, rue Coin de Lastié.
 Grèzes, Jean, rue Nationale.
 Bonneville, Antoinette, rue Coin de Lastié.
 Lafage, Prosper, { jumeaux, rue Coin de Lastié.
 Lafage, Achille, }

Décès.

Lagrange, Pierre, vigneron, 71 ans, rue Bourrou.
 Gary, Géraud, cultiv., 71 ans, rue Tapis Vert.
 Planacassagne, Marie, épicière, 65 ans, rue Brives.
 Arbouys, Julien, 3 ans, rue Catone.
 Fauré, Philippe, charpentier, 82 ans, rue St-Barbe.

Pour la chronique locale: A. Faytou.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 15 décembre, 2 h. soir.

Les journaux républicains et les organes du centre droit, témoignent une grande satisfaction et une grande confiance.

Le Constitutionnel dit que le Maréchal a bien mérité de la patrie en se montrant l'homme du devoir.

Le Soleil constate que le Message ferme définitivement la porte au pouvoir personnel.

Paris-Journal, malgré ses opinions réactionnaires, reconnaît que le ministère est composé d'hommes considérables, de capacités éprouvées.

Le Rappel assure que la Chambre va procéder avec énergie à l'enquête sur les candidatures officielles.

Bourse de Paris.

Cours du 15 décembre.

Rente 3 p. %..... 73.90
 — 4 1/2 p. %..... 101.50
 — 5 p. %..... 108.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 14 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.140 »	3.140 »
Crédit foncier.....	626 »	637 50
Orléans-Actions.....	1.070 »	1.070 »
Orléans-Obligations.....	340 »	338 »
Suez.....	746 25	750 »
Italien 5 %.....	73 35	73 50

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES
DU QUERCY
POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS
AUX ÉTATS GÉNÉRAUX
DE 1789

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS.
— CAHIERS DES DOULÉANCES.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres, du seizième jour du mois de mars mille sept cent quatre vingt-neuf de la province du Quercy.

ORDRE DU CLERGÉ :

(Suite.)

- MM. GRANSALUT, curé de Linac.
- GOUDAL, curé de Selles.
- VALÉRY, curé de Peyrinhac.
- DE VIDERAN, curé de Saint-Cirq, propriétaire de fiefs.
- FAYDEL, curé de Bioulle.
- LACASSAGNES, curé de Saint-Hugues.
- CORAS, curé de Vialolle.
- DELSOL, curé de Craissac.
- SAVARY, curé du Montat.
- COSSÉ, curé de Larnagol.
- MONTMAYOU, curé de Saint-Urcisse-de-Vaux.
- DELONCLE, curé de Cournou.
- TRAXAT, curé de Saint-Laurens de Senezels.
- FIALET, curé de Saint-Caprais.
- BALDY, curé de Castelfranc.
- CALMETTES, curé de Saint-Jean de Perges.
- LUGAN, curé de Bégoux.
- DENUE, curé de Lauzès.
- LARNAUDIE, curé de Fargues.
- COMTE, curé de Calamane.
- COUREJOLS, curé de Vers et Velles.

- MM. LACHIEZE, curé de Cressenssac.
- SAVARY, curé d'Espère.
- TREMOULET, curé de Salgues.
- BARREAU, curé de Saint-Julien de Lasdoux.
- MALIRAT, curé de Saint-Vincent d'Antéjac.
- FILSAC, curé de Lamothe-Cassel.
- SELVES, curé de Carluçet.
- DUC, curé de Cahus.
- PERGOT, curé de Belaye.
- RESCOUSSIE, curé d'Arcambal.
- PONTIÉ, curé de Saint-Géry, de Cahors.
- POUZOLET, curé de Lamoulairrette.
- THERINGAUD, curé de Cardailhac.
- SILVESTRE, curé de Lentilhac du Causse.
- BOUTAN, curé de Grézels.
- BOÉ, curé de Montells.
- MARTIN, curé de Rassiels.
- CAYLA, curé de Sainte-Alauzie.
- JOUANY, curé de la Salvétat, près Montpezat.
- GAILHARD, curé de Thémines.
- MANIÉRY, curé de Brouelles.
- LACARRIERE, curé de Fausselles.
- TOURNEMIRE, curé de Saint-Cernin du Causse.
- DELLARD, curé de Saint-Laurent de Cahors.
- DE GAULEJAC, curé de Réalville.
- DELRIEU, curé de Léojac.
- DE BONNAL, archiprêtre de Névèges.
- SERÉDE, curé de Goujounac.
- MAYNIAL, curé de Parnac.
- DORVAL, curé de Saint-Martin-Labouval.
- LAROUBERTIE, curé de Praissac.
- CALMON, curé de Pradines.
- DAYNAC, lazaris, chapelain de Larozières.
- MONTMAJOU, curé de Tissac.
- MARCOU, ancien curé de Saint-Laurent de Senezels.
- LESJUNIES, curé de Saint-Pierre Livron.
- LAVASSE, prieur de Griffoulet.
- SEGUY, prêtre, propriétaire.
- LEYMARIES, curé de Saint-Privat de Montcuq.

D'où il résulte qu'il doit être fait appel de 337 ecclésiastiques, savoir: de 253, tant députés que porteurs de procurations, que de 80 autres ecclésiastiques non porteurs de procurations ni de députations.

D'après le calcul du présent registre, le n° 108 et le n° 138 dudit registre, se trouvant nuls, le nombre desdits porteurs se trouve réduit à 251.

A ajouter:
M. D'ANGLARS, achiprêtre de Cajarc.

ORDRE DE LA NOBLESSE.

- MM. le duc de BIRON et de LAUZUN, procureur fondé de M. le duc de Gontaud, son père.
- le vicomte de LOSTANGES, procureur fondé de messire de Lostanges, seigneur de Béduer, son frère, et de messire de Labroue de Saint-Sernin.
- de CAZALÈS, procureur fondé de M. de Lesseps, seigneur du Colombier, et de M. le marquis de Gontaud.
- du NOYER, procureur fondé de messire de Nuée, seigneur de Lamothe, et de M. le comte de Turenne, marquis d'Aynac.
- de MORLHON DE LAROUSSILLE, procureur fondé de M. d'Auroux, seigneur de Lasserre.
- de LABORIE DE ROUZET, lieutenant-colonel, procureur fondé de M. de Beaumont de Falsoigne et de madame de Chataigner, veuve de messire de Laborie.
- de LABROUE, procureur fondé de M. de Labroue, conseiller au Parlement, son frère, et de messire de Lacoste de l'Isle, habitant de Moissac.
- le marquis de CIEURAC, procureur fondé de madame la comtesse de Bioulle, veuve de messire d'Aliès et de M. le comte de Malet, seigneur de Gaillac.
- de BEAUDOSQUIER DE FONBLANQUE, procureur fondé de noble de Rive, seigneur de Rive, et de noble de Beaudosquier, son frère, seigneur direct dans Molières.
- de LABOUISSE, procureur fondé de M. d'Ablan de Labouisse, son père, et de M. de Lafaverie, seigneur de Blanzac.

(A suivre.)

Crédit foncier de France

Prêts réalisés en numéraire.

Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables ne 60 ans, moyennant une annuité, comprenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 0/0 pour les propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Capucines.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Brieux, 68, cours St-Louis, 69, cours Belgique Stuttemberg, quai de à Cet; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sassek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

PLANS DE VIGNE

M. BATAILLE, ex-Notre, propriétaire des vignobles du chât. de Chambert (Grèzels, Floressas) tient à la disposition du public des plans de toute espèce, notamment d'Auxerrois-Mérid. On trouvera aussi dans ses vastes pépinières des barbus d'un an, également de toute espèce.

AVIS IMPORTANT

50 médecins des hôpitaux de Paris ont constaté que le **Sirop** et la **Pâte de Nafé de Delangrenier**, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de la gorge. Ne contenant ni opium ni morphine, ni codéine, ils peuvent être donnés sans crainte, aux enfants atteints de toux ou de co-

queluche. Dépôt dans les Pharmacies.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER
Parait tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro : Informations financières.

2 fr. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des Chemins de fer. par Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires Con- AN pons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs. 2 AN

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement. Paris. — 43, rue Vivienne 43, — Paris. Envoyer mandat ou timbres postes.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTE, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| ORFÈVRE ET COUVERTS | ARTICLES DE PARIS, |
| DE LA MAISON CHRISTOFLE | TONDEUSES, TOURNE-BROCHES |
| ET RÉARGENTURE. | ET RÉPARATIONS. |
| BIJOUTERIE RELIGIEUSE | ASSORTIMENT |
| ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES | DE REVOLVERS DES FABRIQUES |
| D'OR ET D'ARGENT. | DE LIÈGE. |

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE courant

bien dressé, âgé de deux ans; de très bonne espèce, à de bonnes conditions.

S'adresser à M. Lagarde, Lucien, à Cénévières, par Limogne.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 138 MILLIONS

Constitution immédiate d'un Capital payable au décès de l'Assuré
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du Revenu
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie.....	37,635,076 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.....	141,416,291 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	14,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIQUES

Eaux-Bonnes

B. Pyrénées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre.
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Uniques contre la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

JOURNAL-RENTIERS

le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6^e année, paraît chaq. dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux conditions des Agents de change; avances sur titres. Administrat^r: M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE
Galerie de Fontenille
boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyablement bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

MALADIES de la VESSIE
RHUMES

Guéris par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2 f. et 4 f. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéris par les SIROP et PÂTE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1^{er} 50 la b^{te} BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.



A VENDRE

Une Jument poulinière de race anglo-arabe

avec son produit de l'année et celui de 1876.

Cette JUMENT a obtenu au Concours hippique de Montauban le 1^{er} prix de sa catégorie, et à Cahors la 1^{re} prime des Poulinières suitées.

S'adresser à M. Laur, vétérinaire à Cahors.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLEMENTI; doigtée par Moscheles, soit 41 volumes grand format. Prix..... 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

ÉDITION A 2 FRANCS

VICTOR HUGO

HISTOIRE D'UN CRIME

— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE

LE GUET-APENS

DEUXIÈME JOURNÉE

LA LUTTE

CALMANN-LÉVY éditeur, rue Auber, 3.